

Règlement de contrôle
interimaire (RCI)
régissant la construction
de résidences
dans la zone agricole
permanente
MRC de Montmagny

2011-72 - Annexe B
Saint-Paul-de-Montminy
49



Ilôt déstructuré

-  Type 1 (avec morcellement)
-  Type 2 (sans morcellement)

1:3 000

0 25 50 100 Mètres



Service de l'aménagement
Géomatique: Myriam Fortin
Mai 2011
Projet: Déstruct49_AnxB_Fév11.mxd